La ville d’Uzès

> Uzès est située dans le Gard. Ses habitants sont appelés Uzétiens. Uzès est qualifiée de premier duché de France, ce titre n’étant lié au duché qu’en raison de l’ordre de préséance dans la hiérarchie de la noblesse, attribuée au duc d’ Uzès en 1565 par Charles IX, alors roi de France. Le titre était lié à l’homme et non à ses terres.

Uzès se situe dans un triangle formé par les villes d’Alès, 32 km au nord-ouest, Avignon, 40 km à l’est, et Nîmes, la ville la plus proche à 25 km au sud. Arrosée par l’Alzon, elle surplombe la petite vallée fraîche de l’Eure d’où jaillit la source du même nom. C’est d’ici que provenait l’eau alimentant la ville de Nîmes à l’époque romaine. Cette eau était acheminée via un aqueduc de 50 km dont la partie la plus visible est le pont du Gard.

La naissance d’Uzès irait de pair avec la construction du pont du gard qui amenait l’eau de la fontaine de l’Eure jusqu’à Nîmes. Présence très probable d’un oppidum sur le plateau qui accueillera la future cité. Évêché à partir du Vème siècle jusqu’à la Révolution Française. Il fut supprimé en 1817. Successivement vicomté et comté en 1486, elle devint duché en 1565. Elle fut durement éprouvée par les guerres de religion et par la guerre des camisards.

Entre 1795 et 1800, la commune absorbe celle voisine de Saint-Firmin peuplée, selon le recensement de 1793, de 187 habitants ; cette dernière avait porté provisoirement, au cours de la Révolution Française, le nom de Firmin-les-Uzés ; Uzès elle-même avait été renommée, durant cette période, Uzès-la-Montagne.

Elle fut chef-lieu de district de 1790 à 1795 et d’arrondissement de 1800 à 1926.

La restauration de la ville commença en 1965 grâce à l’une des premières créations de secteur sauvegardé (Loi Malraux de 1962).

Galerie photos :